

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/10-485-243 du 01/03/2010

PROGRAMME « JULES VERNE » DE MOBILITE ENSEIGNANTE - APPEL A CANDIDATURES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Référence : BO n 6 du 11 février 2010 lien du BO :
<http://www.education.gouv.fr/cid50523/menc0929460c.html>

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Affaire suivie par : M. MELKA - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax : 04 42 95 29 74

Lancé à la rentrée 2009, le programme « Jules Verne » est reconduit pour la rentrée 2010-2011. S'ajoutant aux dispositifs déjà existants, le programme Jules Verne offre la possibilité d'une immersion professionnelle, éducative et culturelle dans un autre pays en partant vivre et enseigner hors de France pour une année scolaire complète.

La circulaire du 11 février 2010 définit le cadre général de ce séjour professionnel annuel à l'étranger, qui concerne à la fois les enseignants du 1^{er} et 2nd degré. Elle précise les objectifs et caractéristiques de ce programme et les modalités de son déroulement. Comme l'indique la circulaire précitée, le pilotage stratégique et opérationnel de ce dispositif est confié aux académies.

Les informations données dans la circulaire nationale sont ainsi précisées pour l'académie d'Aix-Marseille :

Les candidats inscriront prioritairement leur projet dans le cadre des partenariats que l'académie a déjà noués avec des pays étrangers et plus particulièrement certaines de leurs régions, qui, pour mémoire, sont l'Angleterre (Kent), l'Ecosse (Glasgow), l'Italie (Piémont, Ligurie, Val d'Aoste), l'Allemagne (Hambourg, Rhénanie du Nord Westphalie, Basse-Saxe), l'Espagne (Andalousie), les Etats-Unis (Wisconsin), le Maroc (Tanger-Tétouan) et le Sénégal. Il est cependant précisé que les candidatures pour les pays francophones seront exclues, sauf projets ou partenariats spécifiques (notamment pour le Sénégal).

La liste des partenariats est accessible sur ce lien : http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_28442/conventions-academiques.

Toutefois, seront également recevables les candidatures s'appuyant sur un partenariat avéré d'établissements, même si ce partenariat concerne d'autres pays ou régions que les partenariats officiels de l'académie.

L'académie privilégiera les candidatures d'enseignants de disciplines non linguistiques.

Pour l'académie d'Aix-Marseille, le nombre maximum de postes offerts est de 15 (quinze) pour la rentrée scolaire 2010-2011.

Modalités de participation :

Les candidats posséderont le niveau de compétence B2 (cadre européen commun de référence pour les langues) dans la langue du pays d'accueil et/ou dans une des cinq langues les plus enseignées en France (anglais, espagnol, allemand, italien, portugais)

Les enseignants seront réaffectés, à leur retour, dans l'académie, sur le poste d'origine, ou pourront participer au mouvement intra-académique pour les postes spécifiques, sections internationales (SI), sections européennes ou de langues orientales (SELO), sections préparant à une délivrance simultanée des diplômes, dispositifs bilangues.

Dans le dossier de candidature, les candidats mettront en avant les bénéfices attendus pour eux-mêmes mais aussi pour leur établissement (école, collège, lycée ou lycée professionnel).

Le site académique vous informe d'ores et déjà de ces dispositions et permet le téléchargement des formulaires de candidature spécifiques à chaque degré d'enseignement ; ces formulaires sont également disponibles en annexe à la présente note.

Compte tenu des contraintes de calendrier, les dossiers de candidature seront transmis à la DAREIC pour le 19 mars 2010, délai de rigueur,

- par voie postale sous couvert des IEN de circonscription puis des IA-DSDEN pour les enseignants du 1^{er} degré et sous le couvert des chefs d'établissement pour ceux du 2nd degré. Ces candidatures seront évidemment assorties des avis hiérarchiques circonstanciés nécessaires.

- **et** par voie électronique : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr (sans les avis hiérarchiques)

Les candidats dont les dossiers auront été présélectionnés seront ensuite convoqués, pour un entretien par une commission académique, qui permettra d'évaluer et d'apprécier la qualité de leur dossier, de leur motivation, de leur aptitude à s'adapter au pays d'accueil souhaité ainsi que la solidité du partenariat dans lequel s'inscrit leur candidature,

Ces entretiens seront organisés entre le 20 et le 22 avril 2010. Les candidats sélectionnés seront convoqués par voie électronique à l'adresse électronique de leur établissement, sous couvert de leur hiérarchie.

Les services du rectorat transmettront au ministère les listes des candidats retenus pour le 28 avril 2010, délai de rigueur.

Courant juin 2010 un stage de regroupement national obligatoire, centré sur l'approche interculturelle, la connaissance pédagogique des pays partenaires et la mobilité internationale, sera organisé par la DREIC (MEN) à l'intention des candidats retenus.

J'accorde une importance toute particulière à ce dispositif qui permettra de renforcer significativement nos liens avec nos partenaires et vous demande d'y accorder toute l'attention nécessaire.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

4.6 Nom et adresse électronique de votre IEN de circonscription :

4.7 Téléphone de l'école :

4.7 Nom et prénom de la directrice/du directeur de l'école :

5. Préférences géographiques (s'inscrivant, dans la politique d'ouverture internationale de votre académie) / Indiquer une zone géographique, un pays ou une ville.

Justifier brièvement l'ordre des choix.

5.1 Choix n° 1 :

5.2 Choix n° 2 :

5.3 Choix n° 3 :

6. Le cas échéant, école ou structure d'accueil étrangère préalablement identifiée

6.1 Pays :

6.2 Nom :

6.3 Type :

6.4 Adresse :

6.5 Courriel :

6.6 Téléphone :

6.7 Nom et prénom de la directrice / du directeur de l'école ou de la structure d'accueil :

6.8 Le cas échéant, précisez et décrivez brièvement le jumelage existant entre votre commune d'exercice et la ville de l'école ou de la structure d'accueil identifiée :

7. Le cas échéant, périodes d'études et/ou séjours et expériences professionnels à l'étranger

Pays	Date	Durée	Cadre	Fonction

8. Présentation du projet en 500 mots maximum (contenu, articulation avec le projet d'établissement et la politique académique, motivations, objectifs, perspectives de réinvestissement au retour).

Je, soussigné(e), certifie avoir pris connaissance des conditions matérielles, financières et administratives de mon séjour à l'étranger dans le cadre du programme « Jules Verne » telles qu'elles sont définies dans la circulaire relative à ce programme parue au B.O.E.N. n° 6 du 11 février 2010 et déclare les accepter.

A _____, le _____

Nom de la candidate / du candidat

Signature de la candidate / du candidat

Document à télécharger et à renseigner sous word

Pour le 19 mars 2010 :

- Envoi électronique à la DAREIC (ce.dareic@ac-aix-marseille.fr) sans les avis hiérarchiques.
- Envoi postal au Rectorat Aix-Marseille – DAREIC- Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 assorti des avis hiérarchiques.

PROGRAMME JULES VERNE – 2010-2011 DOSSIER DE CANDIDATURE – SECOND DEGRE

1. Etat civil

- 1.1 Nom : 1.2 Prénom :
 1.3 Né(e) le : 1.4 Situation de famille :
 1.5 Profession du conjoint :
 1.6 Nombre et âge des enfants :
 1.7 Adresse postale :
 1.8 Adresse électronique
 1.9 Téléphone fixe :
 1.10 Téléphone portable :

2. Situation administrative

- 2.1 Statut et autres informations (soulignez les rubriques vous concernant) :
 Agrégé / Certifié / P.L.P /T.Z.R. /Professeur principal / Membre du CA
 2.2 Echelon :
 2.3 Discipline(s) enseignée(s), le cas échéant dans un dispositif spécifique (SI, SELO, AbiBac) :
 2.4 Niveau(x) d'enseignement (classes) :

3. Compétences linguistiques et TICE

3.1 Langues

3.1.1 Auto-évaluation en langues (utiliser les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues*)

	Langues	Production orale	Production écrite	Compréhension O	Compréhension E	Interaction
1						
2						
3						
4						

3.1.2 Le cas échéant, diplômes ou certificats en langues étrangères ou en français langue étrangère (à joindre au dossier) :

3.2 TICE

3.2.1 Logiciels maîtrisés :

3.2.2 Le cas échéant, diplômes ou certificats en TICE (à joindre au dossier) :

4. Lieu d'exercice

4.1 Académie :

4.2 Nom de l'établissement :

4.3 Type d'établissement (*soulignez la rubrique vous concernant*) :

Collège / LEGT / LP / Lycée polyvalent

4.3 Adresse de l'établissement :

4.4 Courriel de l'établissement :

4.5 Téléphone de l'établissement :

4.6 Nom et prénom du chef d'établissement :

5. Préférences géographiques (s'inscrivant, dans la politique d'ouverture internationale de votre académie) / Indiquer une zone géographique, un pays ou une ville.

Justifier brièvement l'ordre des choix.

5.1 Choix n° 1 :

5.2 Choix n° 2 :

5.3 Choix n° 3 :

6. Le cas échéant, établissement ou structure d'accueil étrangère préalablement identifiés

6.1 Pays :

6.2 Nom :

6.3 Type :

6.4 Adresse :

6.5 Courriel :

6.6 Téléphone :

6.7 Nom et prénom de la directrice / du directeur / du chef d'établissement ou de la structure d'accueil :

6.8 Le cas échéant, précisez et décrivez brièvement le jumelage existant entre votre commune d'exercice et la ville de l'établissement ou de la structure d'accueil identifié :

7. Le cas échéant, périodes d'études et séjours et/ou expériences professionnels à l'étranger

Pays	Date	Durée	Cadre	Fonction

8. Présentation du projet en 500 mots maximum (contenu, articulation avec le projet d'établissement et la politique académique, motivations, objectifs, perspectives de réinvestissement au retour).

Je, soussigné(e), certifie avoir pris connaissance des conditions matérielles, financières et administratives de mon séjour à l'étranger dans le cadre du programme « Jules Verne » telles qu'elles sont définies dans la circulaire relative à ce programme parue au B.O.E.N. n° 6 du 11 février 2010 et déclare les accepter.

A _____, le

Nom de la candidate / du candidat :

Signature de la candidate / du candidat



PROGRAMME JULES VERNE – 2010-2011
DOSSIER DE CANDIDATURE – PREMIER DEGRE

AVIS MOTIVES DE L' IEN DE CIRCONSCRIPTION
ET DE L' IA-DSDEN

1. Nom et prénom du candidat
2. Présentation et évaluation des motivations du candidat
3. La candidature s'inscrit-elle dans un appariement ou un partenariat ?
Oui / Non
Si oui, préciser :
4. La candidature répond-elle à un programme ou projet d'ouverture de l'école à l'international ?
Oui / Non
Si oui, préciser :
5. Le projet de l'enseignant implique-t-il d'autres membres de l'équipe pédagogique ou d'encadrement ?
Oui / Non
Si oui, préciser :
6. Bénéfices attendus
 - 6.1 Pour l'enseignant
 - 6.2 Pour l'école

AVIS MOTIVE DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION

Nom de l'IEN de circonscription :

AVIS (*mettre une croix*) : Très réservé / Réservé / Favorable / Très favorable

AVIS DE L'IA-DSDEN :

(*mettre une croix*) : Très réservé / Réservé / Favorable / Très favorable

A _____, le

Nom de l'IA-DSDEN

Signature et cachet de l'IA-DSDEN

PROGRAMME JULES VERNE – 2010-2011
DOSSIER DE CANDIDATURE – SECOND DEGRE

AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

1. Nom et prénom du candidat

2. Présentation et évaluation des motivations du candidat

3. La candidature s'inscrit-elle dans un appariement ou un partenariat ?
Oui / Non
Si oui, préciser :

4. La candidature répond-elle à un programme ou projet d'ouverture de l'établissement à l'international ?
Oui / Non
Si oui, préciser :

5. Le projet de l'enseignant implique-t-il d'autres membres de l'équipe pédagogique ou d'encadrement ?
Oui / Non
Si oui, préciser :

6. Bénéfices attendus
 - 6.1 Pour l'enseignant

 - 6.2 Pour l'établissement

AVIS (mettre une croix) : Très réservé / Réservé / Favorable / Très favorable

A _____, le

Nom du chef d'établissement

Signature et cachet du chef d'établissement